



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Consommation durable : quelles règles à suivre pour les restaurateurs et les hôteliers ?



Obligations

- **Fournir gratuitement de l'eau potable aux clients** (sous réserve que ces derniers consomment).
- **Mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables pour emporter les denrées non consommées sur place** (« doggy bag »), sauf exceptions (offres à volonté, boissons consignées).
- **Adopter de la vaisselle réemployable** dès lors que la capacité d'accueil simultanée est supérieure ou égale à 20 personnes.

Interdictions

- **Utiliser de la vaisselle en plastique à usage unique** (gobelets, verres, assiettes, couverts, pailles, couvercles, bâtonnets mélangeurs pour boissons...).
- **Distribuer gratuitement des bouteilles en plastique** dans les établissements recevant du public.
- **Fournir des sacs en plastique non biodégradables.**
- **Offrir des jouets en plastique avec les menus enfants.**
- **Utiliser des allégations environnementales injustifiées** pour communiquer sur son activité.

L'action de la DGCCRF :

promouvoir et accompagner une consommation durable, désirable et équitable

- ◆ **En 2025**, les services de la CCRF ont **contrôlé 479 hôtels/restaurants en Occitanie** dont **73 %** ne respectaient pas la réglementation (toutes thématiques confondues)
- ◆ Ressources disponibles :
[Fiche pratique DGCCRF – Restaurants : droits et obligations des professionnels](#)
[Article DGCCRF : Interdiction des plastiques à usage unique](#)
- ◆ Pour toute question sur la réglementation applicable :
[Formulaire "Prise de contact - DGCCRF"](#)